

31 août 2010

10.380

Question André Obrist**Les sangliers ont-ils passé un bel été?**

Alors que la période de végétation est bien avancée, et après la diminution drastique du poste budgétaire, le Conseil d'Etat peut-il indiquer si la somme prévue permettra de couvrir les dommages causés jusqu'ici? Si tel n'était pas le cas, envisage-t-il de prendre des mesures supplémentaires ou d'augmenter l'enveloppe prévue?

Cosignataire: D. Cattin.